



Note d'information

Janvier-Février

ECOLE NOTRE DAME

4, Rue de la Gare

22120 POMMERET

☎ / 📠 02.96.34.37.34

✉ eco22.nd.pommeret@enseignement-catholique.bzh



➤ La vie de l'école :

- Rencontre endurance GS, CP, Ce1 et CE2

Le mardi 18 octobre, les élèves de GS-CP et CE ont participé à une rencontre endurance à Pommeret avec l'école d'Andel.



- **Intervention UGSEL : le netzball**

Les élèves de CE et CM ont été initiés au Netzball par Mathieu Bréger animateur UGESL. Ce jeu se pratique sur deux terrains séparés par un filet et est adapté à tous les âges, simple et rapide à comprendre. C'est un sport plaisant qui requiert maîtrise des lancers et des réceptions.

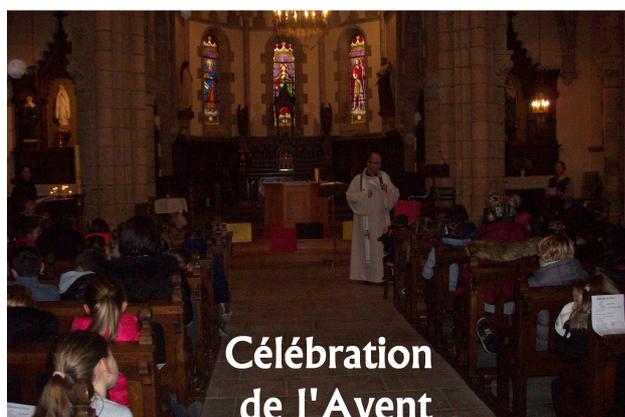
Le principe est simple : deux équipes de 4 joueurs s'affrontent, chacune sur son demi-terrain, avec l'objectif de faire passer le ballon de l'autre côté du filet – à une ou à deux mains – afin qu'il retombe sans que l'adversaire ne le rattrape. Le ballon est joué de l'endroit où il a été récupéré et doit être lancé directement dans le terrain adverse, les passes entre coéquipiers étant interdites.

Chaque erreur donne un point à l'équipe adverse qui effectue alors une rotation. Le jeu se poursuit sans interruption là où se trouve le ballon : Contrairement au volleyball, il n'y a pas d'engagement après une erreur, ce qui rend le jeu dynamique et rapide et exige des joueurs une attention de tous les instants.



- **La semaine de Noël**

Voici la semaine des enfants en images :





- **Cycle piscine CE et CM**

Les séances ont lieu les mardis après-midi, de 14h30 à 15h15 à la piscine de Lamballe.

Séances CE-CM : 13/12, 03/01, 10/01, 17/01, 24/01, 31/01, 07/02, 28/02, 07/03, 14/03 et 21/03

RAPPEL : Dans le sac de piscine, il y aura un maillot de bain, un bonnet de bain (obligatoire !), une serviette, un sac plastique pour les affaires mouillées, lunettes (facultatif).

- **Intervention sur le bien-être**

Les élèves de CE1 et CE2 assisteront à une animation sur le bien-être le mercredi 25 janvier.

Ils aborderont des sujets tels que le sommeil et les émotions par exemple.

L'intervention est organisée par la ligue contre le cancer.



- **Spectacle de l'école**

Il aura lieu à la salle des champs clos le **vendredi 10 février**.

Il clôturera le travail effectué avec Sandrine Masson de l'école de musique de Lamballe, avec les différentes classes.

Si votre enfant ne peut être présent, merci de le dire au plus vite aux enseignantes.



➤ Du côté des Assos :

- **Nouveaux bureaux OGEC et APEL**



Suite à l'assemblée Générale, des nouveaux bureaux OGEC et APEL ont été constitué. Vous avez reçu la composition de ces bureaux mi-novembre.

Les présidents et leurs équipes ont fait le choix d'élaborer des documents explicites sur le fonctionnement des deux associations, et de les porter à la connaissance de toutes les familles. Vous les trouverez en **annexe 1 et 2**.

Ils ont également établi le planning des réunions de l'année, auxquelles chaque famille est conviée :

Les mardis 10/01, 07/02, 07/03, 04/04, 02/05, 13/06, et 04/07, à 20h15 sur le site des primaires.



- **Collecte de vêtements :**

En partenariat avec le magasin Wishop de St Briec (vente de vêtements d'occasion), l'école organise cette année une **collecte de vêtements enfants et adultes, propres et en bon état** (pour vous permettre de vider vos placards avant les soldes !) (voir en **annexe 3**).

Un sac vous sera distribué avant les vacances pour y mettre les vêtements. Si toutefois ce n'était pas suffisant, vous pourrez vous servir de sacs poubelles classiques.

Les sacs seront à déposer à l'école la **semaine du 9 au 13 janvier**, aux horaires de classe. A l'issue de la semaine, la totalité de la récolte sera pesée, et l'école sera rémunérée en fonction du poids des vêtements collectés.

Alors, à vos placards !!!

➤ Par classe

• PS-MS

Bibliothèque : Pour l'instant, nous ne savons pas si les séances de bibliothèque auront lieu après les vacances.

Musique : les vendredis 06/01, 13/01, 20/01, de 9h05 à 9h35

• GS-CP

Bibliothèque : Pour l'instant, nous ne savons pas si les séances de bibliothèque auront lieu après les vacances.

Musique : les vendredis 06/01, 13/01, 20/01, de 9h45 à 10h30

• CM1-CM2

Bibliothèque : Pour l'instant, nous ne savons pas si les séances de bibliothèque auront lieu après les vacances.

Musique : les vendredis 06/01, 13/01, 20/01, de 15h15 à 16h15

Cycle piscine : les mardis 3, 10, 17, 24, 31/01, et 07/02, de 14h30 à 15h15



• CE1-CE2

Bibliothèque : Pour l'instant, nous ne savons pas si les séances de bibliothèque auront lieu après les vacances.

Musique : les vendredis 06/01, 13/01, 20/01, de 10h45 à 11h45

Cycle piscine : les mardis 3, 10, 17, 24, 31/01, et 07/02, de 14h30 à 15h15

Intervention Bien-être : mercredi 25/01, de 9h00 à 12h00



➤ **En bref (à coller sur le frigo !)**

- Dates à retenir pour la deuxième période :

Mardi 3 janvier : Retour des vacances de Noël
Piscine CE-CM

Vendredi 8 janvier : Musique

Lundi 9 janvier : début de la collecte de vêtements

Mardi 10 janvier : Piscine CE-CM
Réunion APEL-OGEC

Vendredi 13 janvier : Musique
Fin de la collecte de vêtement

Mardi 17 janvier : Piscine CE-CM

Vendredi 20 janvier : Musique

Mardi 24 janvier : Piscine CE-CM

Mercredi 25 janvier : intervention Bien-être CE1-CE2

Mardi 31 janvier : Piscine CE-CM

Mardi 7 février : Piscine CE-CM
Réunion APEL-OGEC

Vendredi 10 février : Musique
Spectacle de l'école

Lundi 27 février : Retour des vacances d'hiver

Qu'est-ce que l'OGEC ?

Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique est une Association de loi 1901. L'OGEC est composé d'un bureau de personnes physiques, toutes bénévoles. Le bureau de l'OGEC est élargi à un conseil d'administration avec des membres de droit : la Direction Diocésaine, le Président de l'UDOGEC, le président de l'APEL de



Le bureau

Le bureau émane du conseil d'administration. Il est renouvelé chaque année par vote. Les changements sont déclarés annuellement en préfecture.

Le rôle de l'OGEC ?

C'est le support juridique, économique et financier de l'établissement scolaire.

L'OGEC exerce cette fonction en tenant compte du projet d'établissement, du Statut de l'Enseignement catholique, et de l'autorité de tutelle (DEC).

L'OGEC est employeur du chef d'établissement et des personnels hors contrat (non rémunérés par l'État) : AVS,

Les rôles des membres du bureau

Le président :

- anime l'association et exécute les directives du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale,
- assume la responsabilité des missions de l'OGEC
- répartit et coordonne les tâches,
- assure une collaboration étroite avec le chef d'établissement pour lequel une délégation de pouvoirs peut lui être faite.

Le trésorier :

- tient les comptes de l'école: frais d'entretien des locaux, investissements, activités scolaires, contributions des familles...
- participe à l'élaboration des documents comptables: bilan, compte de résultat, budget... en liaison avec l'UDOGEC.

Le secrétaire :

- rédige les courriers de convocation aux différentes réunions,
- élabore les comptes-rendus de séance,
- tient les registres et se charge des déclarations réglementaires.

Les vice-président, vice-trésorier, vice secrétaire :

- ont pour rôle d'appui et de soutien dans les différentes missions à



Les réunions

Le Conseil d'Administration se réunit en réunion une fois par mois, en même temps l'association APEL de l'école. Elles sont ouvertes à tous les parents d'élèves qui souhaitent prendre des informations ou s'investir sur des projets d'école. Les convocations sont envoyées par mail, la semaine précédente.

Qu'est-ce que l'APEL ?

Une Association de Parents d'Elèves a pour objet « la défense des intérêts moraux et matériels communs aux Parents d'Elèves. Elle participe à la vie de l'établissement scolaire en représentant les parents d'élèves auprès de l'administration scolaire.



Son rôle :

- Mettre en place, organiser, et participer aux différents évènements organisés au sein de l'école (vente de chocolats, vide-grenier, kermesse...)
- Œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école (animations pédagogiques : sorties scolaires, intervenants...)

Le bureau :

- Fonctionne pendant une année scolaire
- Est élu par un système de vote simple

Les rôles des membres des bureaux :

Le président : - représente l'APEL

- Préside les réunions de bureau et assemblées générales
- Veille à l'application des statuts et du règlement intérieur de l'association
- A la faculté de déléguer au Vice-président certaines de ses attributions

Le Secrétaire : - établit et envoie les convocations aux différentes réunions

- Rédige et transmet les comptes rendus des réunions.

Le Trésorier : -établit le budget prévisionnel général

- Rédige et présente le rapport financier à l'Assemblée Générale
- Règle les dépenses de l'Association, gère les remises en banque, procède au recouvrement des adhésions...

Les réunions sont ouvertes à tous les parents d'élèves qui souhaitent prendre des informations ou s'investir.



Collecte de vêtements Enfants et adultes

Afin de financer les projets de l'école,
nous comptons sur vous !

QUAND ?

Du 9 au 13 janvier 2017

OÙ DÉPOSER ?

Ecole Notre-Dame

4 rue de la gare (primaire)

5 rue Notre Dame (maternelle)



Vous pouvez déposer les
vêtements (dans des sacs
fermés)
entre 12h00 et 13h00 /
à 16h30,
ou appeler au 02.96.34.34.04
pour convenir d'un autre
horaire.

PROPRES ET BON ETAT

En partenariat avec le magasin Wishop de Saint-Brieuc.